



Hénin-Beaumont

Rapport d'orientation budgétaire 2026

Art. L 2312-1 du CGCT modifié par la loi n° 2015-991
du 7 août 2015 (Art.107 de la loi NOTRE).

Ville d'Hénin-Beaumont
Direction des Affaires Juridiques
Vu pour être annexé
à la délibération n° 226-039
LE MAIRE, STEEVE BRIOIS



Steeve Briois

PREAMBULE

Pour l'application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et vu l'article L 5217-10-4 du même code, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le Département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Le présent rapport sur les orientations budgétaires de la Commune pour 2026 est destiné à participer ainsi à l'information des élus, tout en constituant un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le prochain budget primitif.

Enfin, il est à préciser que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles eu égard aux investissements actuels, prévisionnels et propositions d'investissement des années à venir.

Les données du compte administratif 2025 (CA2025) sont consolidées et sont conformes au compte de gestion. Les données CA2025 de ce document peuvent donc être considérées comme définitives.

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

L'économie mondiale :

Les derniers indicateurs confirment une résilience prolongée de l'économie mondiale face à un environnement marqué par de fortes incertitudes géopolitiques, commerciales et politiques. Malgré ce que l'on peut qualifier d'« instabilité du monde », l'activité mondiale continue de progresser à un rythme modéré mais positif.

Aux États-Unis, bien que la publication de certaines données économiques ait été ponctuellement perturbée par le shutdown, la croissance apparaît globalement robuste. L'économie américaine semble avoir absorbé l'impact de la hausse des droits de douane, même si les évaluations de leurs effets macroéconomiques demeurent contrastées. Le marché du travail montre des signes de normalisation, avec un ralentissement des créations d'emplois, sans pour autant traduire une dégradation marquée. Dans ce contexte, l'inflation reste globalement contenue, ce qui a permis à la Réserve fédérale d'engager un assouplissement de sa politique monétaire avec une baisse de son taux directeur fin 2025.

La zone euro demeure caractérisée par une forte hétérogénéité des performances économiques. L'Espagne continue d'afficher une dynamique soutenue, tandis que l'Allemagne reste pénalisée par la faiblesse persistante de son secteur industriel. En France, l'activité résiste dans l'ensemble : l'amélioration récente du climat des affaires constitue un signal plutôt favorable pour le début de l'année, même si la croissance reste modérée. Au Royaume-Uni, l'inflation, longtemps plus persistante qu'en zone euro, amorce un reflux progressif, ouvrant la voie à un environnement macroéconomique un peu moins contraint.

En Chine, l'activité demeure en deçà des rythmes observés par le passé, ce qui pourrait conduire les autorités à renforcer les mesures de soutien à l'économie. Au Japon, la persistance de tensions inflationnistes plaide pour le maintien d'une politique monétaire ferme, contribuant à la remontée des taux longs.

Jusqu'à présent, l'économie mondiale a bénéficié de plusieurs facteurs de soutien : faiblesse relative des prix de l'énergie, détente progressive des politiques monétaires dans la plupart des grandes économies et dynamisme des marchés financiers. Néanmoins, la multiplication des annonces et décisions de l'administration Trump, combinée à des foyers de tensions géopolitiques persistants, accroît l'incertitude. Le maintien de la croissance mondiale dépendra de l'émergence de nouveaux relais de croissance, de politiques budgétaires globalement soutenantes dans plusieurs pays et de l'absence de chocs négatifs majeurs, notamment sur les prix de l'énergie ou les valorisations financières.

La zone euro : L'inflation est revenue à la cible de la BCE

En décembre, les enquêtes de climat des affaires (indices PMI auprès des directeurs d'achats) continuent de signaler une croissance modérée en zone euro, portée principalement par les services, tandis que le secteur industriel demeure fragile. Cette faiblesse industrielle se traduit par un niveau d'utilisation des capacités de production inférieur à sa moyenne de longue période, reflet d'une demande encore hésitante et de perspectives d'investissement prudentes.

Cette situation est particulièrement marquée en Allemagne, où les affaires figurent parmi les plus dégradés de la zone euro, en lien notamment avec les difficultés persistantes de l'industrie manufacturière. À l'inverse, le marché du travail reste résilient à l'échelle de la zone : le taux de chômage s'établit autour de 6,2–6,3 % en novembre, sans signal clair de retournement à la hausse, ce qui continue de soutenir la demande intérieure.

Par ailleurs, la transition énergétique et le renforcement des politiques climatiques imposent des ajustements structurels coûteux à certaines industries européennes. À court terme, ces transformations peuvent peser sur la compétitivité de certains secteurs face aux grandes économies mondiales, même si elles constituent un levier stratégique à moyen et long terme.

Sur le plan des prix, l'inflation de la zone euro s'établit en décembre à un niveau proche de 2 %, soit en ligne avec l'objectif de la Banque centrale européenne. Cette évolution s'explique principalement par le recul marqué des prix de l'énergie, qui contribue à la désinflation globale. En revanche, l'inflation des services demeure élevée, autour de 3 % sur un an, traduisant des tensions persistantes liées aux coûts salariaux et à la vigueur relative de la demande dans ce secteur. Cette configuration plaide pour une approche prudente de la politique monétaire dans les mois à venir.

France : le contexte économique

L'économie française évolue dans un environnement marqué par de fortes incertitudes, à la croisée de facteurs conjoncturels et structurels. Après les chocs successifs liés à la pandémie, à la crise énergétique et aux tensions géopolitiques internationales, la France connaît une phase de croissance modérée, freinée par un ralentissement de la demande intérieure et un contexte international moins porteur.

L'inflation, bien qu'en repli par rapport à ses pics récents, continue de peser sur le pouvoir d'achat des ménages. La hausse passée des prix de l'énergie et de l'alimentation a durablement affecté la consommation, qui demeure prudente. En parallèle, le resserrement des conditions de financement, conséquence de la politique monétaire restrictive menée par la Banque centrale européenne, a ralenti l'investissement des entreprises et le marché immobilier.

Sur le plan de l'emploi, le marché du travail reste relativement résilient. Le taux de chômage se maintient à un niveau contenu, soutenu par les politiques publiques de l'emploi et la dynamique de certains secteurs comme les services, la santé ou la transition énergétique. Toutefois, des tensions persistent sur le recrutement, notamment pour les métiers qualifiés, tandis que la productivité progresse faiblement.

Les finances publiques constituent un enjeu majeur. Le niveau élevé de la dette et du déficit publics limite les marges de manœuvre budgétaires, dans un contexte où l'État doit concilier soutien à l'activité, transition écologique et maîtrise des dépenses. Les débats autour des réformes structurelles, notamment celles des retraites, du travail et de la fiscalité, restent centraux dans l'agenda économique et politique.

Enfin, la France s'inscrit pleinement dans les dynamiques européennes, qu'il s'agisse de la réindustrialisation, de la souveraineté économique ou de la transition climatique. La capacité à renforcer la compétitivité, stimuler l'innovation et accompagner les transformations écologiques et numériques sera déterminante pour soutenir une croissance durable dans les années à venir.

II. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCE COMMUNE

Le projet de loi de finances pour 2026 a été adopté par le Parlement le 2 février, sous réserve de son examen par le Conseil constitutionnel.

Initialement estimée à 4,6 milliards d'euros, la contribution globale des collectivités est finalement ramenée à environ 2 milliards d'euros, selon les chiffres communiqués par l'exécutif. Cette réduction résulte principalement de l'allègement du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (Dilico). Alors que ce mécanisme devait atteindre 2 milliards d'euros dans la version initiale du texte, dont 720 millions d'euros à la charge des seules communes, celles-ci ont finalement été exonérées du dispositif. Dans la version adoptée, le Dilico est fixé à 740 millions d'euros, répartis entre les régions (350 M€), les départements (140 M€) et les intercommunalités (250 M€). Cette exonération des communes pourrait toutefois faire l'objet d'un examen attentif du Conseil constitutionnel.

Les variables d'ajustement sont, quant à elles, maintenues à leur niveau initial, soit 527 millions d'euros, après des arbitrages parlementaires, alors que le Sénat avait initialement souhaité atténuer l'effort demandé aux régions. Sur le volet des dépenses, ces dernières bénéficient néanmoins d'un arbitrage favorable, avec le financement de la création de places en instituts de formation sanitaire et sociale à hauteur de 215 millions d'euros.

Par ailleurs, la baisse de la compensation liée à la réduction des valeurs locatives des établissements industriels (PSR VLEI) est atténuée : le coefficient de minoration est fixé à 19,3 %, contre 25 % dans le projet initial. L'impact sera très négatif pour la commune.

Le texte confirme également le maintien dans l'assiette du FCTVA de certaines dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux, ainsi qu'aux services informatiques. Il prévoit en outre la fusion de la taxe sur les logements vacants (TLV) et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), dont les modalités de mise en œuvre devront être précisées au cours de l'année. Enfin, plusieurs mesures visent à sécuriser le versement de la taxe d'aménagement, répondant aux demandes formulées par les associations d'élus.

S'agissant de l'investissement, les crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » diminuent de 3,9 %. Le fonds vert est en retrait par rapport à 2025, mais moins fortement que prévu initialement, tandis que la suppression de l'article visant à créer un fonds d'investissement des territoires, adoptée par le Sénat, est maintenue. Compte tenu du retard pris dans l'adoption du budget, plusieurs dispositions ont enfin été introduites afin de sécuriser le versement de la DGF et d'assurer la continuité du service public.

- CNRACL : La hausse de la cotisation des employeurs à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales a été actée par décret du 30 janvier 2025. Ce dernier met en œuvre une hausse de trois points par an pendant quatre ans de la cotisation employeurs à la CNRACL, qui passera ainsi de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028.

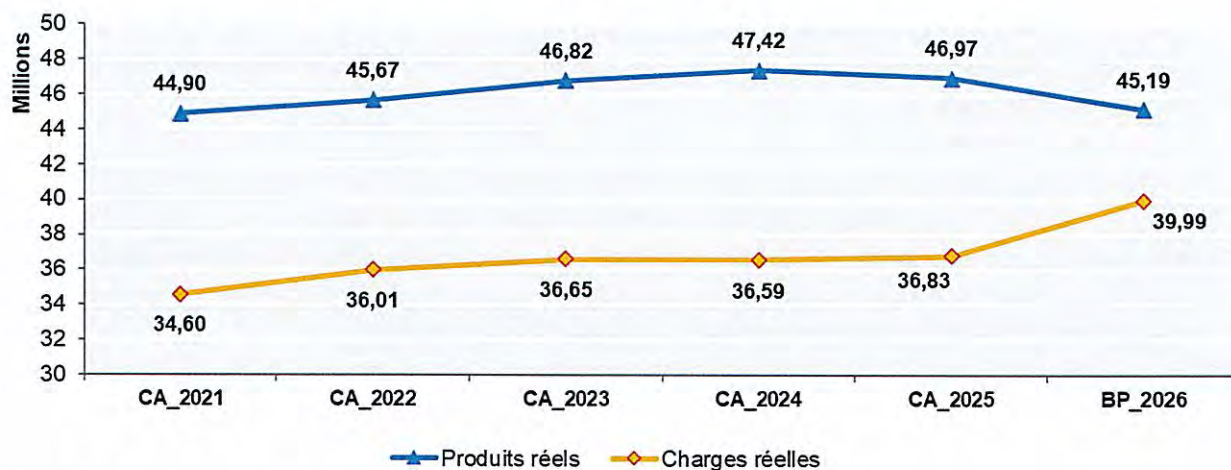
- Révision des valeurs locatives : Le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives cadastrale est fixé à 0,8% pour 2026.

III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour 2025, le total des produits de fonctionnement est de 46,97 M€ pour un total de dépenses de fonctionnement de 36,83 M€. Le budget 2026 sera établi sur un total de recettes de 45,19 M€ pour un total de dépenses de 39,99 M€.

Pour les rétrospectives ci-après, l'année 2021 est considérée comme l'année de référence, l'an zéro pour le fonctionnement courant. Il est toutefois judicieux d'observer sur une plus longue période l'évolution de certaines données comme l'épargne, les dotations ou encore la dette.

EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT



Ainsi, au 31 décembre 2025, l'épargne brute atteint 10,06 M€.

L'épargne brute représente l'excédent résultant de la section de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. L'épargne brute est le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit de recettes spécifiques.

L'épargne nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement.

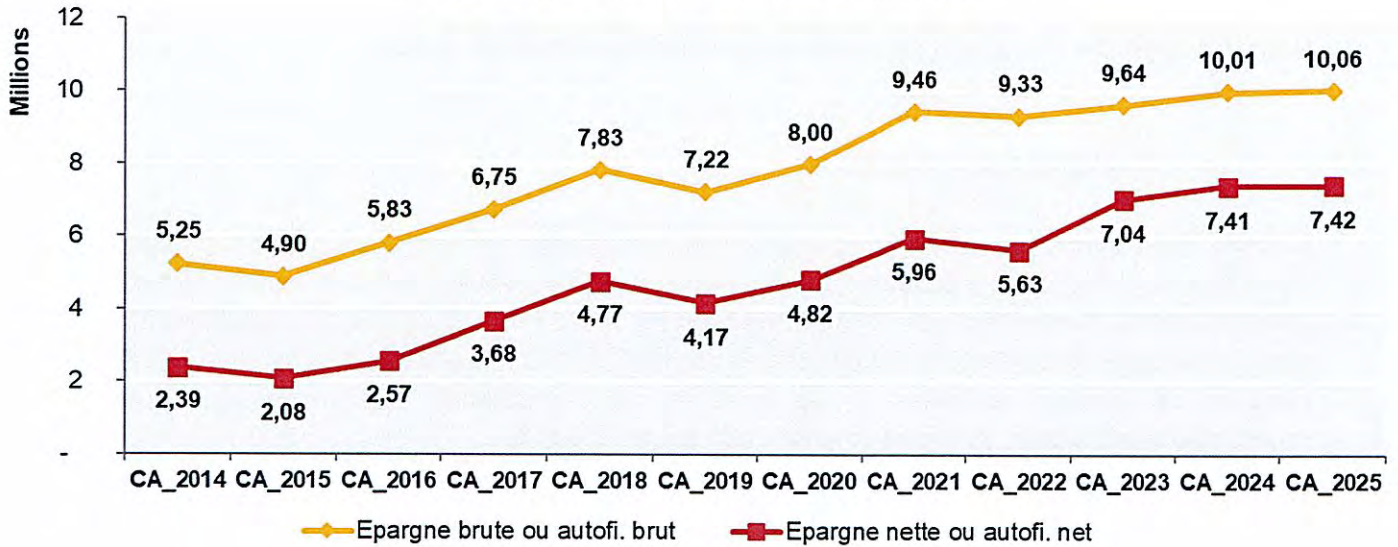
Cette épargne est un indicateur mesurant, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Entre 2024 et 2025, l'épargne brute est en hausse de 48 474 €, l'épargne nette est en hausse de 15 000 €. L'épargne brute se consolide à un niveau de 7,4 M€ contre 10 M€ pour l'épargne nette.

Pour l'exercice 2026, l'épargne brute est estimée à 5,2 M€ (contre 6,66 M€ au BP 2025) après l'évaluation la plus précise possible des besoins par direction et service et après l'évaluation prudentielle des recettes de fonctionnement.

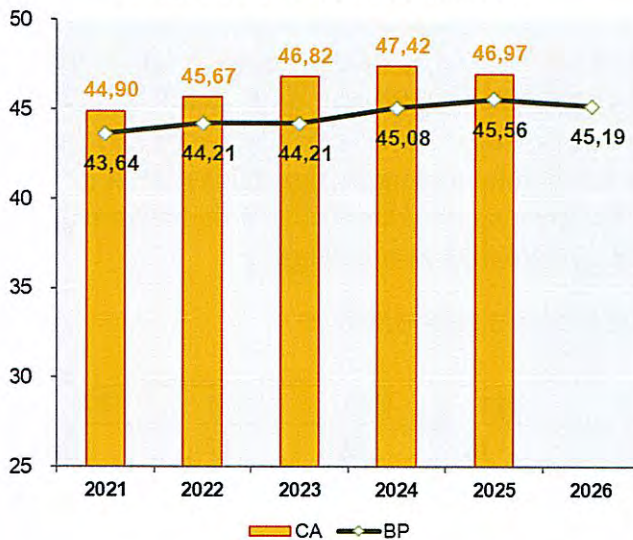
L'épargne nette suit la même tendance, elle s'élève à 7,42 M€ au 31 décembre 2025 en hausse de 0,48% par rapport à celle de 2024. En donnée BP, l'épargne nette 2026 est évaluée à 2,47 M€ (contre 4,06 M€ au BP 2025).

EVOLUTION DES EPARGNES BRUTE ET NETTE



A. LES RECETTES

EVOLUTION DES RECETTES REELLES



Fin 2025, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 46,97 M€ et sont en baisse de 0,45 M€ au regard du CA 2024.

Pour le budget primitif (BP) 2026, les recettes sont estimées à 45,19 M€. Ce qui est inférieur de 0,37 M€ aux inscriptions du BP 2025 dans le respect du principe de prudence d'évaluation des prévisions budgétaires.

Le détail des recettes de fonctionnement par chapitre est le suivant :

	en M€	CA_2021	CA_2022	CA_2023	CA_2024	CA_2025	BP_2026
013_Atténuations de charges		0,02	0,05	0,01	0,03	0,01	0,01
70_Produits des services, du domaine et ventes		1,23	1,25	1,39	1,78	1,54	1,45
73_Impôts et taxes		28,62	30,15	29,65	10,23	10,21	10,20
731_Fiscalité locale					20,09	19,98	19,66
74_Dotations et participations		11,88	11,79	12,48	12,50	13,00	12,18
75_Autres produits de gestion courante		0,36	0,50	0,46	1,29	1,54	1,13
76_Produits financiers		0,56	0,56	0,56	0,56	0,56	0,56
77_Produits spécifiques		2,24	1,35	2,26	0,83	0,12	0,00
78_Reprises sur provisions		0,01	0,03	0,00	0,11	0,02	0,01
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		44,90	45,67	46,82	47,42	46,97	45,19
	évolution		1,7%	2,5%	1,3%	-0,9%	-3,8%

Fin 2025, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 46,97 M€ 0,9% au regard de l'exercice 2024.

Pour le budget primitif (BP) 2026, les recettes sont estimées à 45,19 M€.

a. Les atténuations de charges

Comme nous avons pu le voir avec la décision modificative numéro 2 de l'exercice 2021, à la demande de la trésorerie municipale, les remboursements provenant de notre contrat d'assurance garantissant les risques financiers liés aux absences des agents (titulaires ou stagiaires) lors des congés maladie, d'accident de travail, doivent en M57 être comptabilisés au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante ». Ce chapitre ne comptabilise désormais que quelques remboursements divers, la prévision pour 2026 est de 5 000 €.

		en M€					
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
013_Atténuations de charges	BP	0,01	0,01	0,00	0,00	0,01	0,01
			-27,9%	-73,1%	100,0%	25,0%	0,0%
	CA	0,02	0,05	0,01	0,03	0,01	
			203,9%	-72,8%	96,5%	-80,1%	

b. Les produits des services, du domaine et ventes

L'année 2021 s'était achevée à 1,23 M€ relativement proche du niveau de 2019. Les années 2022 et 2023 confirmaient la bonne tenue de ces produits avec un niveau de 1,25 M€ et 1,39 M€. La tendance se vérifie de nouveau en 2024 pour les produits des différents services ; par ailleurs le chapitre enregistre une saison pleine au titre des remboursements des fluides de la piscine. En 2025, le chapitre ne valorise plus de mise à disposition de personnel auprès du centre d'animation culturelle de l'escapade ; à périmètre identique ces produits sont stables.

La prévision pour 2026 à 1,45 M€ est donc supérieure à celle de 2025.

		en M€					
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
70_Produits des services, du domaine et ventes	BP	1,16	1,10	1,12	1,21	1,38	1,45
			-5,6%	2,1%	7,9%	14,4%	4,7%
	CA	1,23	1,25	1,39	1,78	1,54	
			1,6%	11,4%	28,5%	-13,6%	

c. Les impôts et taxes

Le référentiel M57 distingue 2 chapitres budgétaires, le 73 « Impôts et taxes » et le 731 « Fiscalité locale ».

Pour la commune, le chapitre 73 correspond désormais à la fiscalité reversée. On y retrouve les versements de la CAHC complétés du FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources : permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle sont identiques à celles perçues avant cette suppression)

L'exécution 2025 est quasiment conforme à la prévision budgétaire.

		en M€	2021	2022	2023	2024	2025	2026
73_Impôts et taxes	BP		28,42	28,99	29,80	10,23	10,20	10,20
				2,0%	2,8%	-65,7%	-0,3%	0,0%
	CA		28,62	30,15	29,65	10,23	10,21	
				5,4%	-1,7%	-65,5%	-0,2%	

La révision libre de l'attribution de compensation opérée en 2023 par la CAHC donnait une ressource complémentaire de 0,26 M€. Cette révision libre a été reconduite en 2024 et a été renouvelée pour 2025 et 2026. L'attribution de compensation sera de 9,045 M€ en 2027.

La dotation de solidarité communautaire n'évolue pas. Le nouveau pacte fiscal et financier mis en place par la CAHC en 2022 exclu la commune de la répartition de l'enveloppe supplémentaire de 1,52 M€ partagée par 11 communes de la CAHC (Carvin, Courcelles-lès-Lens, Courrières, Dourges, Drocourt, Evin-Malmaison, Leforest, Libercourt, Montigny-en-Gohelle, Oignies, Rouvroy).

Le tableau ci-dessous du chapitre 73 montre le détail des versements de la CAHC, les autres éléments de fiscalité sont transférés vers le chapitre 731 « Fiscalité locale » :

		en M€	CA_2021	CA_2022	CA_2023	CA_2024	CA_2025	BP_2026
Taxe d'habitation (R. secondaires + Lgts vacants)			0,22	0,44	0,41			
Taxe foncière bâti et non bâti			16,79	16,83	17,51			
Attribution de compensation			9,06	9,06	9,32	9,31	9,31	9,31
Dotation de solidarité communautaire			0,52	0,52	0,52	0,52	0,52	0,52
Taxe additionnelle droit mutation			0,69	1,98	0,54			
Taxe locale sur la publicité extérieure			0,38	0,38	0,44			
Taxe sur la consommation finale d'électricité			0,46	0,44	0,48			
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales + FNGIR			0,49	0,49	0,43	0,39	0,38	0,37
73_IMPOTS ET TAXES			28,62	30,15	29,65	10,23	10,21	10,20
<i>évolution</i>				5,4%	-1,7%	-65,5%	-0,2%	-0,1%

d. La fiscalité locale

La réalisation de l'exercice 2025 est légèrement supérieure à la prévision budgétaire. On observe cependant des ajustements dans les calculs des bases de TH réalisés par les services fiscaux. Les bases notifiées en mars 2025 étaient de 2 453 300 alors que les bases définitives se sont élevées à 1 227 539 soit un écart de -50%.

Le produit des taxes foncières de 2025 est 17,67 M€ contre 17,87 M€ en 2024, il est complété d'un rôle supplémentaire de l'exercice 2024 de 0,47 M€.

		en M€	2021	2022	2023	2024	2025	2026
731_Fiscalité locale	BP					19,59	19,78 1,0%	19,66 -0,6%
	CA		-	-	-	20,09	19,98 -0,5%	

Le BP 2026 prendra en compte la notification définitive des bases de THRS et THLV, la prévision de recette est envisagée à 19,66 M€ soit une baisse de 0,6% par rapport au BP 2025.

Les droits de mutation :

Compte tenu de la volatilité de ces produits, il a été jugé opportun d'établir les prévisions 2026 à 0,55 M€.

Il est rappelé que sur l'exercice 2022 la commune a enregistré sur le territoire deux ventes remarquables dopant le niveau de réalisation des droits d'enregistrement. Alors que la moyenne annuelle de ces droits est de 0,67 M€, la réalisation de l'exercice 2022 était de 1,96 M€. Ces deux ventes générant à elles seules 1,24 M€ de droits. Les droits de mutation sont restés stables entre 2023 et 2024, un rebond de 7,56 % est constaté en 2025.

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) et la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) :

L'exercice 2024 enregistre les effets de l'actualisation du recensement des dispositifs publicitaires installés sur le territoire réalisé en 2023. Le produit est désormais stabilisé, l'estimation retenue pour l'année 2026 est de 0,46 M€.

De son côté, l'accise sur l'électricité est évaluée pour 2026 à 0,47 M€.

Les autres droits et taxes

Il s'agit des droits de place et de la taxe sur les pylônes électriques qui sont évalués à 0,04 M€ pour 2026.

en M€	CA_2021	CA_2022	CA_2023	CA_2024	CA_2025	BP_2026
Taxe d'habitation (R. secondaires + Lgts vacants)	0,22	0,44	0,41	0,60	0,23	0,23
Taxe foncière bâti et non bâti	16,79	16,83	17,51	17,89	18,17	17,91
Taxe additionnelle droit mutation	0,69	1,98	0,54	0,55	0,59	0,55
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,46	0,44	0,48	0,52	0,48	0,47
Taxe locale sur la publicité extérieure	0,38	0,38	0,44	0,50	0,48	0,46
Autres droits et taxes	0,05	0,05	0,04	0,03	0,03	0,04
731_FISCALITE LOCALE	18,61	20,13	19,42	20,09	19,98	19,66
<i>évolution</i>		8,2%	-3,5%	3,5%	-0,5%	-1,6%

Après avoir fait varier en 2014 le taux de taxe d'habitation de -10% (-509k€) puis en 2015 de -5% (-230k€), pour ensuite faire varier le taux de taxe foncière de -3% en 2017 (-392k€), -5% en 2019 (-713k€), -2% en 2020 et en 2021 (-277k€ et -276k€), -4% (-482k€) en 2022, -2% (-241k€) en 2023, -1,5% (-186k€) en 2024 et -3,5% (-441k€) en 2025 (du taux communal en vigueur avant le transfert de la part départementale), **la Ville a tenu son engagement de baisse de -15% sur la période 2020/2025.**

L'évolution des taux de fiscalité est la suivante entre 2012 et 2025 :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TH	24,08	21,67	19,50	18,52	18,52	18,52	18,52	18,52	18,52	18,52	18,52	18,52	18,52	18,52
TF	46,68	46,68	46,68	46,68	46,68	45,28	45,28	43,02	42,16	41,32	39,67	38,87	38,29	36,95

Pour rappel, le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties est transféré aux communes depuis 2021 pour compenser la disparition de la taxe d'habitation, soit 22,26%.

Ce transfert et l'application du coefficient correcteur ont neutralisé les effets de la réforme de la taxe d'habitation. L'exonération de 50% des bases fiscales des locaux industriels est également corrigée par le versement d'une compensation.

Le produit total dégagé est en légère hausse de 0,26 M€ sur l'exercice 2025 sous l'influence de la revalorisation forfaitaire des bases de 1,7% auquel s'ajoute une compensation de recentrage de la taxe d'habitation.

Le produit fiscal reconstitué donne les résultats suivants : impôts directs locaux + compensations :

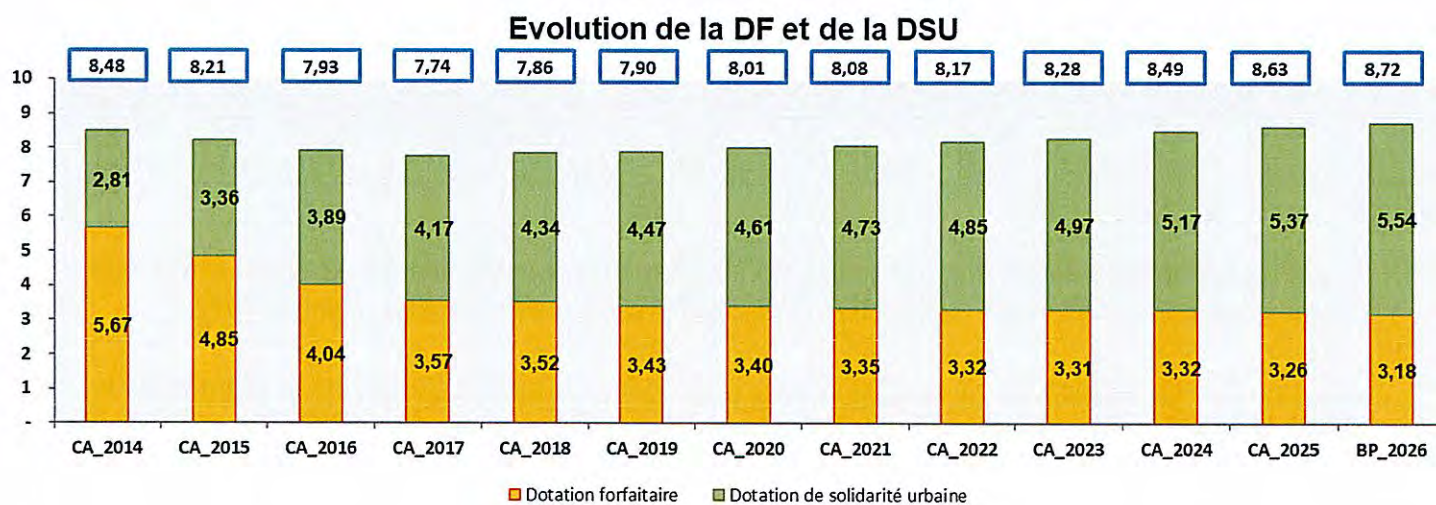
en M€	CA_2021	CA_2022	CA_2023	CA_2024	CA_2025	BP_2026
Impôts directs locaux	16,98	17,28	17,92	18,49	18,40	18,14
Compensations TH					0,23	0,23
Compensations TF	2,43	2,52	2,75	2,76	2,87	2,17
TOTAL FISCALITE	19,41	19,80	20,67	21,25	21,51	20,55
<i>évolution</i>		2,0%	4,4%	2,8%	1,2%	-4,5%

e. Les dotations et participations

La variation du chapitre 74 entre 2022 et 2023 s'explique en raison de la progression de la dotation pour les titres sécurisés, de la participation de la CAF au fonctionnement du centre social, du versement du bonus territoire de l'année 2022 pour le multiaccueil (MAC) et le relais petite enfance (RPE) et enfin le versement par anticipation de la participation au dispositif « Petits déjeuners dans les écoles ». Pour 2024, les réalisations sont proches des prévisions. En 2025, la progression est due au versement de la compensation de recentrage de la taxe d'habitation complétée par la progression de la DSUCS. Pour 2026 il faut anticiper une forte baisse de la compensation liée à la réduction des valeurs locatives des établissements industriels, de -19,3% soit une perte de 0,49 M€.

		en M€					
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
74_Dotations et participations	BP	11,84	11,54	11,89	12,39	12,54	12,18
			-2,5%	3,0%	4,2%	1,2%	-2,9%
	CA	11,88	11,79	12,48	12,50	13,00	
			-0,7%	5,9%	0,1%	4,0%	

La dotation forfaitaire complétée de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale représentent l'essentiel des recettes de ce chapitre, elles évoluent de la façon suivante :



La dotation globale de fonctionnement évolue faiblement, la perte de dotation forfaitaire étant absorbée par la dynamique de la DSUCS. La dotation nationale de péréquation est devenue une variable d'ajustement.

		en M€					
		CA_2021	CA_2022	CA_2023	CA_2024	CA_2025	BP_2026
	Dotation forfaitaire	3,35	3,32	3,31	3,32	3,26	3,18
	Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	4,73	4,85	4,97	5,17	5,37	5,54
	Dotation nationale de péréquation	0,20	0,18	0,18	0,19	0,17	0,14
	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	8,27	8,36	8,46	8,69	8,80	8,86
	<i>évolution</i>		1,0%	1,2%	2,7%	1,3%	0,7%

f. Les autres produits de gestion courante

Ils se composent des revenus des immeubles, de redevances versées par les concessionnaires et de produits divers de gestion courante. La variation constatée sur l'exercice 2022 s'explique par un encaissement de la redevance pour l'exploitation du mobilier urbain qui n'avait pas été pris en compte par la trésorerie sur l'exercice 2021 et sur des régularisations liées au recouvrement des consommations de fluides d'immeubles en location. Le produit est stabilisé sur 2023.

Avec le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024, le chapitre comptabilise dorénavant les remboursements provenant de notre contrat d'assurance garantissant les risques financiers liés aux absences des agents et le cas échéant des indemnités de sinistres et remboursements divers. La réalisation 2025 est de 1,54 M€ pour un BP estimé à 1,09 M€ soit +0,45M€ qui trouve principalement son origine dans le versement d'une indemnisation versée par Artois Mobilités. Pour 2026, le chapitre est prévu à hauteur de 1,13 M€.

Pour permettre une comparaison des données BP 2023 et 2024, le chiffre BP 2023 est ici retraité selon la norme M57.

		en M€					
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
75_Autres produits de gestion courante	BP	0,28	0,39	1,99	1,12	1,09	1,13
			38,1%	413,2%	-43,9%	-2,0%	3,2%
	CA	0,36	0,50	0,46	1,29	1,54	
			40,5%	-7,0%	177,8%	19,1%	

g. Les produits financiers

En 2016, la Ville a bénéficié d'un fonds de soutien pour sortir des emprunts toxiques de 7,4 M€. Le versement de ce fonds était initialement prévu en treize annuités allant de 2016 à 2028 et ce pour un montant de 0,57 M€.

En 2018, la Ville a bénéficié d'un versement anticipé sur l'un des deux prêts renégociés pour 0,12 M€ expliquant la perception de 0,69 M€.

Depuis 2019, seul un échéancier court toujours et cela jusqu'en 2028 pour un montant annuel de 0,56 M€. Le CA 2025 comprend un produit divers. La prévision 2026 reste donc identique à celle de 2025.

		en M€					
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
76_Produits financiers	BP	0,56	0,56	0,56	0,56	0,56	0,56
			0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	CA	0,56	0,56	0,56	0,56	0,56	
			-0,3%	0,0%	0,1%	-0,1%	

h. Les produits spécifiques

En 2025, les réalisations concernent les produits de cessions de patrimoine communal pour plus de 70% du total ce chapitre. Comme en M14, la prévision des produits de cessions n'est pas inscrite au chapitre 77 mais au chapitre 024. Les 30% restants sont constitués d'annulations de mandats sur exercices antérieurs, il s'agit de remboursements d'avoir ou de dégrèvements.

Ainsi tout comme le chapitre 75, pour permettre une comparaison de le chiffre BP 2023 est ici retraité selon la norme M57. L'inscription 2026 ne concerne donc que de potentielles annulations de mandats sur exercices antérieurs.

		en M€					
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
77_Produits spécifiques	BP	0,23	1,36 488,6%	-	-	0,00	0,003 200,0%
	CA	2,24	1,35 -39,7%	2,26 67,4%	0,83 -63,2%	0,12 -85,7%	

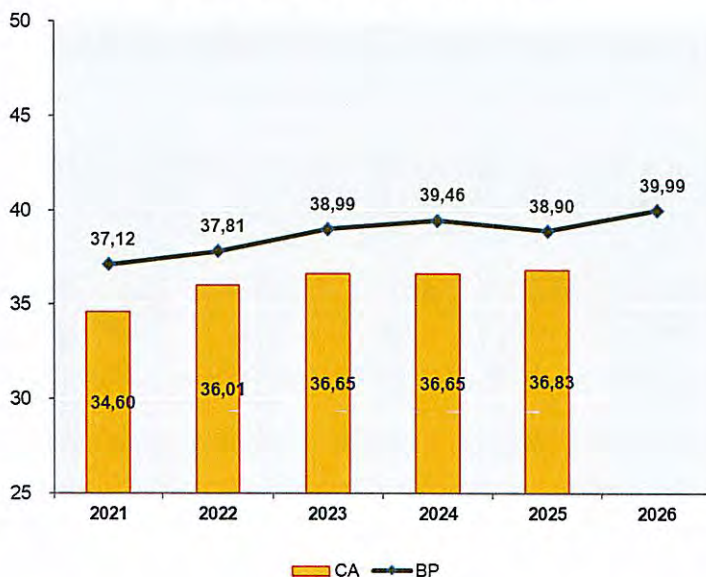
i. Les reprises sur provisions

En 2024, les réalisations concernent les ajustements à la baisse de la provision pour risque contentieux de 0,002 M€ et de la provision pour dépréciation des comptes de tiers pour 0,11 M€ et pour 0,02 M€ en 2025. En 2026, il est prévu d'ajuster la provision pour risque contentieux.

		en M€					
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
78_Reprises sur provisions	BP	0,01	0,03 237,5%	0,00 -92,6%	0,11 5527,6%	-	0,01
	CA	0,01	0,03 237,5%	0,00 -92,6%	0,11 5541,7%	0,02 -84,5%	

B. LES DEPENSES

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES

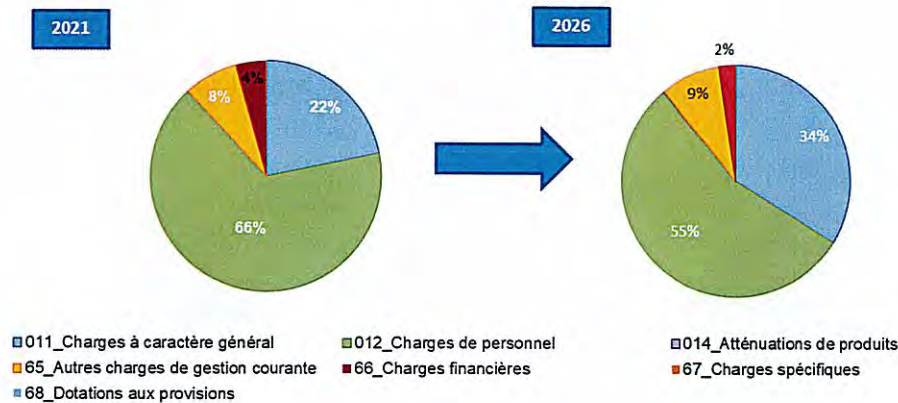


Fin 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 36,83 M€ et sont globalement en hausse de 0,24 M€.

En ce qui concerne le budget 2026, l'ensemble des dépenses est évalué à 39,99 M€ soit une hausse 2,8% au regard du BP de l'exercice 2025 (38,9 M€).

La structure des charges de fonctionnement se trouve toujours impactée par l'inflation et le poids des charges de fluides. Entre 2021 et 2026, la part du chapitre 012 dans le total des charges de fonctionnement est passée de 66% à 55% et dans le même temps, le chapitre 011 est passé de 22% à 34% :

EVOLUTION DU POIDS DE CHAQUE CHAPITRE



Fin 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 36,83 M€ et sont en hausse de 0,7% :

en M€	CA_2021	CA_2022	CA_2023	CA_2024	CA_2025	BP_2026
011_Charges à caractère général	7,53	9,37	10,25	10,89	11,64	13,54
012_Charges de personnel	22,96	21,92	21,66	21,57	21,51	22,05
014_Atténuations de produits			0,00	0,00	0,05	0,04
65_Autres charges de gestion courante	2,61	2,71	2,73	2,99	2,63	3,38
66_Charges financières	1,46	1,33	1,18	1,10	0,99	0,93
67_Charges spécifiques	0,04	0,26	0,20	0,04	0,00	0,04
68_Dotations aux provisions		0,41	0,63		0,01	0,01
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	34,60	36,01	36,65	36,59	36,83	39,99
évolution	-2,3%	4,1%	1,8%	-0,2%	0,7%	9,3%

a. Les dépenses de gestion courante

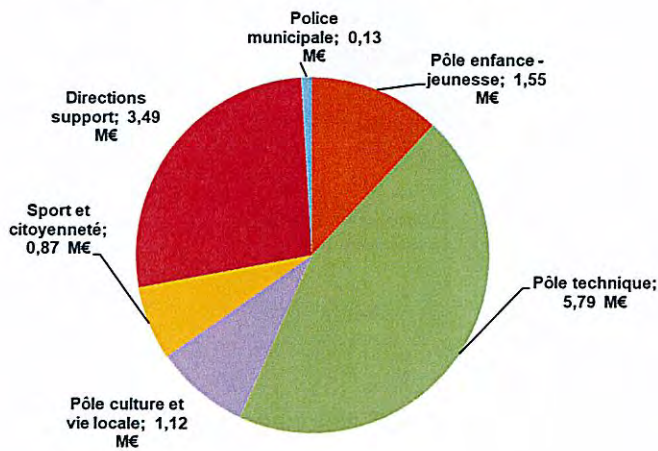
L'année 2025 se clôture sur une consommation de 11,64 M€ soit 0,75 M€ de plus qu'au CA 2024. Les hausses sont enregistrées sur les éléments suivants : Dommages ouvrages du complexe de l'abbaye et de l'ESE, les contrats d'assurances, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, des frais de maintenance, d'hébergement et de sécurité informatique, la gestion en régie directe de l'Escapade, les fluides et l'entretien de bâtiments.

La prévision pour le budget 2026 s'élève à 13,54 M€ soit +0,6 M€ par rapport au budget 2025. Les hausses concernent le pôle culture et vie locale, les assurances et le pôle technique.

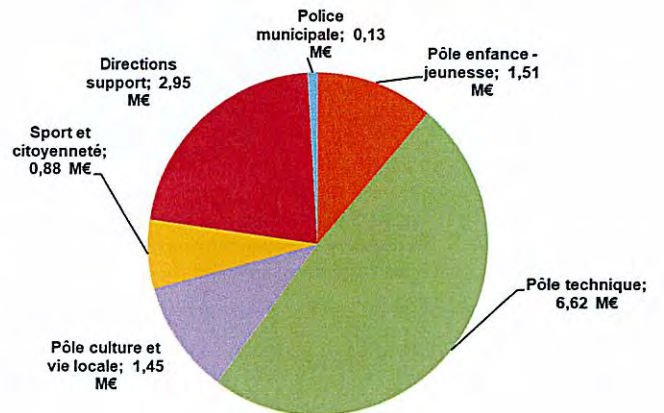
en M€		2021	2022	2023	2024	2025	2026
011_Charges à caractère général	BP	9,25	10,43	12,31	13,41	12,94	13,54
	CA	7,53	9,37	10,25	10,89	11,64	
			12,8%	18,0%	8,9%	-3,5%	4,7%
			24,5%	9,4%	6,3%	6,8%	

L'individualisation des budgets pour chaque service permet à la Ville de maîtriser ses dépenses de gestion courante en ayant connaissance de leur destination.

BP_2025 - CHARGES DE GESTION COURANTE



BP_2026 - CHARGES DE GESTION COURANTE



Pour 2026, les directions ont été dotées d'un budget dont les crédits seraient au budget primitif de 13,54 M€ contre 12,94 M€ en 2025 ; la répartition envisagée est la suivante :

	CA_2022	CA_2023	CA_2024	CA_2025	BP_2026	EVOL 2025-2026
Pôle enfance - jeunesse	1,18	1,22	1,46	1,38	1,51	9,21%
Pôle technique	5,03	5,27	5,25	5,38	6,62	23,06%
Pôle culture et vie locale	0,44	0,69	0,78	0,99	1,45	46,04%
Sport et citoyenneté	0,58	0,58	0,74	0,76	0,88	15,14%
Directions support	1,96	2,38	2,54	3,01	2,95	-1,90%
Police municipale	0,12	0,10	0,12	0,11	0,13	18,74%
	9,31	10,25	10,89	11,64	13,54	

b. Les dépenses afférentes au personnel

Les charges de personnel enregistrent une diminution de -0,3% sur l'exercice 2025. Il s'agit de la septième année consécutive de baisse, elles atteignent 21,51 M€ fin 2025. Pour 2026, les crédits inscrits au BP seront en hausse de 0,3% au regard du BP 2025 soit 22,05 M€.

Le poids des charges de personnel dans le total des dépenses de fonctionnement est ainsi passé de 66% en 2021 à 55% au BP 2026 comme l'indique le graphique « Evolution du poids de chaque chapitre » (plus haut dans le rapport), les mesures mises en œuvre afin de réduire les charges de personnel trop importantes pour une collectivité de notre taille continuent de produire les effets escomptés et cela sans porter préjudice à la qualité des services rendus à la population.

en M€		2021	2022	2023	2024	2025	2026
012_Charges de personnel	BP	23,58	22,50 -4,6%	21,80 -3,1%	21,80 0,0%	21,99 0,9%	22,05 0,3%
	CA	22,96	21,92 -4,5%	21,66 -1,2%	21,57 -0,4%	21,51 -0,3%	

- Effectifs de la commune

Au 31 décembre 2025, les effectifs de la collectivité se répartissent comme suit :

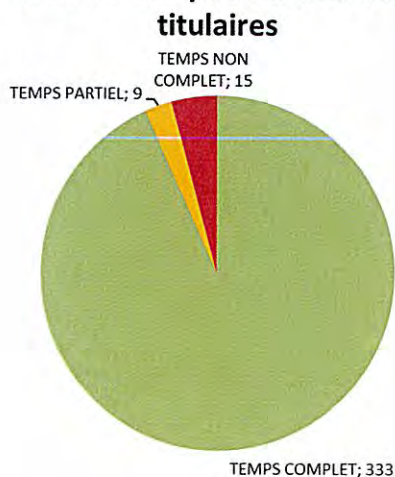
	TITULAIRES	NON TITULAIRES	
Catégorie A	13	6	19
Catégorie B	41	22	63
Catégorie C	303	77	380
	357	105	462

La Ville compte donc 462 agents contre 477 au 31 décembre 2024.

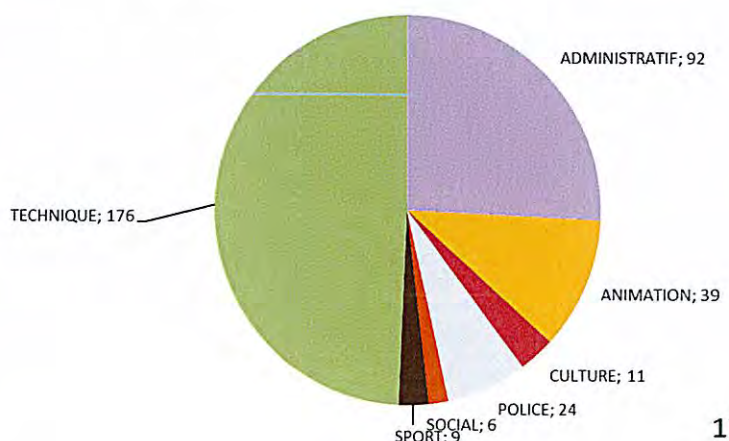
Les effectifs de la Ville et du CCAS s'élèvent à 505 agents au 31 décembre 2025 contre 752 agents au 1^{er} avril 2014.

La répartition des agents titulaires selon le temps de travail et dans les filières est la suivante :

Répartition du temps de travail des agents



Répartition des agents titulaires par filière



REPARTITION DES AGENTS TITULAIRES PAR FILIERE			
	FEMMES	HOMMES	TOTAL
ADMINISTRATIF	68	24	92
ANIMATION	27	12	39
CULTURE	5	6	11
POLICE	2	22	24
SOCIAL	6	0	6
SPORT	1	8	9
TECHNIQUE	69	107	176
TOTAL	178	179	357

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
TEMPS COMPLET	154	179	333
TEMPS PARTIEL	9	0	9
TEMPS NON COMPLET	15	0	15
TOTAL	178	179	357

- Les mouvements

En 2025, 17 agents titulaires ont rejoint l'effectif, tandis que 44 l'ont quitté.

- Rémunérations

Pour l'année 2025, les dépenses de personnel de la collectivité se répartissent comme suit :

	2025
Masse salariale totale	14 425 333 €
Salaires nets versés	11 235 763 €
Charges salariales	2 797 457 €
Charges patronales	6 680 888 €
Traitements indiciaires + IR	10 763 834 €
Régimes indemnitaires	3 165 864 €
N.B.I.	112 422 €
Heures supplémentaires	320 504 €

- Avancements

La liste des agents promouvables à un avancement d'échelon, de grade ou de promotion interne est soumise à l'avis hiérarchique. Un arbitrage est réalisé au cas par cas.

Durant l'année 2025, les agents ont bénéficié des avancements suivants :

	HOMME	FEMME	
ECHELON	84	57	141
GRADE	13	19	32
PROMOTION INTERNE	2	2	4
	99	78	177

Au 31 décembre 2025, la Ville a employé 1 contrat CIFRE.

Six logements pour nécessité de service sont actuellement mis à disposition d'agents occupant des fonctions de concierge.

Sept véhicules de service sont mis à disposition de cadres avec remisage à domicile.

c. Les atténuations de produits

Ce chapitre enregistre des dégrèvements ou restitution fiscalité. En 2025, il comptabilise un dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs et 0,05 M€ de régularisations de dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants. Un crédit de 0,04 M€ sera positionné au budget 2026, néanmoins le dispositif de recentrage de la taxe d'habitation devrait permettre un retour au niveau de 2024.

en M€		2021	2022	2023	2024	2025	2026
014_Atténuations de produits	BP			0,00	0,01	0,01 -40,0%	0,04 500,0%
	CA	-	-	0,00	0,00 12,5%	0,05 16835,6%	

d. Les autres dépenses de gestion courante

Pour l'année 2026 :

La subvention à destination du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) sera majorée de 0,44 M€ pour atteindre 1,76 M€. Cette majoration sera répartie sur les 3 budgets du CCAS et permettra en particulier le paiement des redevances qui seront versées au bailleur de la nouvelle résidence du cèdre bleu.

Le budget de la Ville demeure favorable au monde associatif avec 0,79 M€ dont 0,33 M€ pour les associations de vie locale et 0,46 M€ pour les associations sportives.

Les autres dépenses pour 0,83 M€ correspondent aux créances admises en non-valeur et aux renouvellements de services informatiques hébergés complétés de comptes transférés du chapitre 67 au chapitre 65 par la M57 (comme pour les chapitres 75 et 77 les données BP2023 sont retraitées en norme M57 pour permettre une comparaison).

en M€		2021	2022	2023	2024	2025	2026
65_Autres charges de gestion courante	BP	2,68	2,77 3,6%	2,88 3,8%	3,08 6,8%	2,83 -8,0%	3,38 19,2%
	CA	2,61	2,71 3,9%	2,73 0,5%	2,99 9,7%	2,63 -12,2%	

e. Les charges financières

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette, ils sont évalués à 0,93 M€ pour le budget 2026. Les détails sont évoqués dans la partie « Dette » de ce rapport en pages 27 et 28.

en M€		2021	2022	2023	2024	2025	2026
66_Charges financières	BP	1,46	1,33 -8,4%	1,19 -10,9%	1,12 -5,7%	1,07 -4,3%	0,93 -12,9%
	CA	1,46	1,33 -8,7%	1,18 -10,9%	1,10 -7,6%	0,99 -9,3%	

f. Les charges spécifiques

Il s'agit de charges qui n'entrent pas dans le cadre de la gestion normale des services publics. En nomenclature M57 on retrouve les annulations de titres sur exercices antérieurs et des opérations liées aux cessions. Il est prévu un crédit de 0,04 M€ pour 2026.

en M€		2021	2022	2023	2024	2025	2026
67_Charges spécifiques	BP	0,16	0,36 130,7%	0,18 -50,4%	0,04 -77,8%	0,05 25,0%	0,04 -20,0%
	CA	0,04	0,26 491,5%	0,20 -23,7%	0,04 -79,9%	0,00 -90,1%	

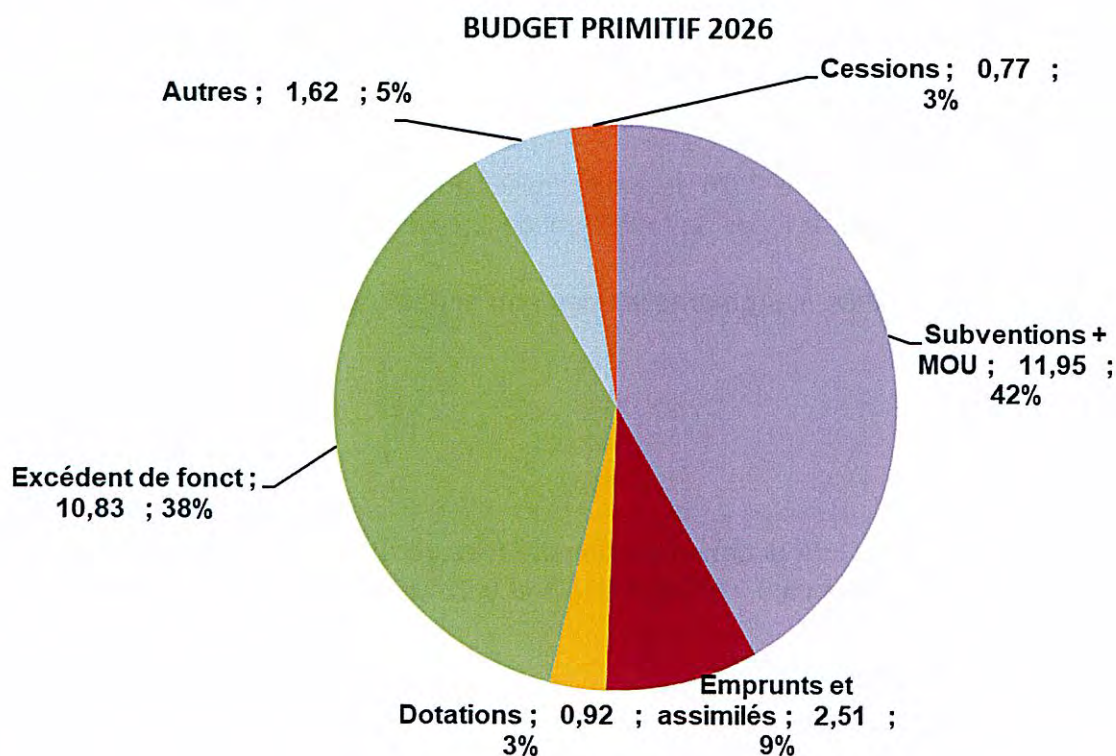
g. Les dotations aux provisions

L'ajustement annuel nécessite une dotation pour 2026 au regard des états communiqués par le trésorier et selon les principes adoptés par la délibération 2022-106 du novembre 2022.

en M€		2021	2022	2023	2024	2025	2026
68_Dotations aux provisions	BP	-	0,41	0,63	- -100,0%	0,01	0,01 50,3%
	CA	-	0,41	0,63 54,1%	- -100,0%	0,01	

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. LES RECETTES



- a. Les subventions, participations et remboursements de travaux en maîtrise d'ouvrage unique

En 2025, les versements de subventions, participations et remboursements de travaux en maîtrise d'ouvrage unique ont atteint 4,66 M€. **Compte tenu des notifications reçues et des modalités de versement, la Commune estime les perceptions à hauteur de 11,95 M€ pour 2026.**

La répartition est la suivante :

PATRIMOINE CULTUREL	0,32
ERBM Darcy	2,30
ESE	6,04
VOIRIE, ESPACES VERTS	2,75
BATIMENTS SCOLAIRES	0,18
AUTRES	0,36
	11,95

b. Les emprunts

Comme en 2022, 2023 et 2024, en 2025, la Ville n'a pas eu recours à l'emprunt et affiche un désendettement sur l'exercice de la totalité du capital remboursé soit **2,63 M€**.

Pour 2026, un emprunt de 2,5 M€ pourrait être envisagé pour le financement de la section d'investissement. La décision de souscription sera réalisée selon le taux de consommation des crédits budgétaires.

En parallèle, l'enjeu pour l'exercice 2026 sera d'optimiser au maximum les délais de versement des subventions pour maintenir le fonds de roulement de la collectivité.

Dans cette hypothèse, la Ville n'augmenterait pas son endettement. (Cf page 29).

c. Les dotations

Il s'agit principalement du FCTVA et dans une moindre mesure de la taxe d'aménagement (TA). Les prévisions 2026 s'établissent à 0,9 M€ de FCTVA et 0,02 M€ de TA.

d. Les cessions

Les prévisions de vente de patrimoine s'élèvent à 0,77 M€

- 100, Rue Voltaire 45 000 €
- Parcelle ZR 96p 49 950 €
- Parcelle ZR 25 1 000 €
- Angle rues Blériot/Willy Brandt 455 000 €
- Parcelle (partie de la AE 307) 6 630 €
- 688, boulevard Schweitzer 34 000 €
- 79, rue Jules Guesde 32 500 €
- 31, rue du 8 mai 61 000 €
- 141, avenue des Déportés 40 000 €
- 87, rue de Bourcheuil 42 000 €

B. LES DEPENSES

a. Les dépenses d'équipement

Le niveau de dépenses d'équipement reste toujours très soutenu, au 31 décembre 2025, elles atteignent 14,55 M€ de réalisations. Compte tenu des engagements en cours, cela représente un taux global de 83,13 % du budget primitif 2025. (Cf. annexe à ce rapport en page 30).

Pour l'exercice 2026, les dépenses d'équipement sont évaluées à 37,83 M€ : 11,06 M€ issus des restes à réaliser 2025 et 26,76 M€ de crédits nouveaux comprenant les crédits affectés à l'ERBM Darcy et les opérations en maîtrise d'ouvrage avec la FDE 62, **soit 26,76 M€ déduction faite des crédits réservés à la gestion des périls.**

Ainsi, le ratio des dépenses d'équipement par rapport au nombre d'habitant hors restes à réaliser qui était de 889,15 € au budget primitif 2025 est envisagé à 1 389,85 € pour le budget primitif 2026. La dernière moyenne de la strate connue est de 438 € pour l'année 2024.

Entre 2021 et 2025, ce sont donc 62,56 M€ qui ont été investis au titre des dépenses d'équipement soit une moyenne annuelle de 12,51 M€.

<i>en M€</i>	CA_2021	CA_2022	CA_2023	CA_2024	CA_2025	BP_2026
Dépenses d'équipement	10,71	17,90	12,00	7,39	14,55	26,72
<i>Evolution</i>		67,1%	-33,0%	-38,4%	96,7%	83,7%
Remboursement de la dette	3,50	3,71	2,60	2,60	2,63	2,74
	14,21	21,61	14,61	9,99	17,18	29,46

Les principales dépenses inscrites sur le Plan Pluriannuel d'Investissements de la façon suivante :

Opérations	2026	2027	2028	2029	2030	
Eglise St Martin	0,40	1,77	1,25	0,61	-	4,03
Pôle d'excellence sportive	5,97	4,04	-	-	-	10,01
Espace Lumière	1,00	2,84	0,80	-	-	4,64
Centre d'arts	2,37	-	-	-	-	2,37
Salle Darcy	0,32	0,02	0,30	-	-	0,64
Ecole Guy Mollet	0,25	0,25	0,25	-	-	0,75
Ecole Léon Blum	0,21	-	-	-	-	0,21
Ecole Michelet	0,25	-	-	-	-	0,25
Passage inférieur	-	0,33	-	-	-	0,33
ERBM	3,19	2,95	3,15	2,43	2,36	14,09
Friche Benalu	2,07	2,19	1,20	-	-	5,46
ZAC des deux villes	0,34	1,19	4,66	2,65	-	8,84
ZAE Peupleraie	-	0,44	1,93	-	-	2,38
Debonte/Montpencher	0,30	0,70	-	-	-	1,00
Gambetta , Hoche et Déportés	0,21	-	-	-	-	0,21
Hauts marchés / Bons enfants	1,63	0,30	-	-	-	1,93
Autres travaux de voirie	0,32	2,22	2,46	0,40	-	5,40
	18,83	19,23	16,00	6,09	2,36	62,51

- Opération 10 – Eglises :

Les crédits seront consacrés aux travaux de la rénovation intérieure de l'église Saint Martin.

- Opération 17 – Vidéoprotection :

Il s'agit d'une prévision de crédit pour du renouvellement de matériel et le cas échéant du déploiement de nouvelles caméras.

- Opération 19 – Réserve foncière :

L'opération comporte des crédits pour l'acquisition : d'emplacements réservés conformément au PLU, de la friche « Benalu » et sont complétés d'une provision annuelle pour les réserves foncières diverses. Une ligne complémentaire est positionnée pour la révision du PLU.

- Opération 21 : Sports :

Une grande partie du budget sera positionnée pour la continuité des travaux de l'équipement sportif d'excellence (ESE). Des crédits seront prévus pour l'acquisition de matériel et d'équipements pour le service des sports.

- Opération 22 : Voirie :

Il s'agit pour les plus importants :

- Des travaux sur le quartier des hauts marchés ;
- De l'accompagnement dans le cadre des programmes PEPS/PAV (Programme en Eau Potable Structurant/Programme d'Accompagnement de Voiries) pour les rues Gambetta, Hoche, Déportés, Marceau, Humez, Carpentier, Sainte Barbe, Portenart, Sion ;
- Des crédits pour la ZAC des deux villes ;
- De travaux d'enfouissement place de la République ;
- De travaux de chaussée rue du marais, rond-point du bord des eaux, boulevards du 6 juin 1944 et du général Eisenhower ;
- De sécurisation de trottoirs et chaussées ;
- D'aménagements de stationnement rues Barbusse et Rousseau ;
- De travaux rues Debonte/Montpencher ;
- D'améliorations sur le passage inférieur ;
- D'acquisition de panneaux de police, de plaques de rue, de matériels et outillages de voirie ;
- De renouvellement de poteaux d'incendie, feux tricolores, équipements de voirie ;
- De la pose de portiques et ralentisseurs.

- Opération 24 : Culture :

Il s'agit des travaux pour la création d'un centre d'arts rue Elie Gruyelle et pour le cinéma de l'espace Lumière. Il est également prévu l'acquisition de matériels d'équipement pour le théâtre de l'escapade, la modernisation de l'ascenseur de la médiathèque. L'opération est complétée des crédits pour les besoins annuels du service culturel, de la médiathèque, des archives et de l'école de musique.

- Opération 29 : Bâtiments scolaires / écoles :

Les dépenses s'appliquent à la continuité des travaux d'isolation thermique et de mise en conformité à l'école Guy Mollet, des travaux pour l'école Michelet, l'acquisition de mobiliers, électroménagers et d'équipements numériques.

- Opération 30 : Bâtiments communaux :

Pour les principaux, les travaux envisagés concerneront la rénovation intérieure de l'hôtel de ville et la poursuite des aménagements de la salle Darcy, l'amélioration thermique des conciergeries municipales, de mises aux normes de plusieurs installations électriques.

- Opération 31 : Ville jardin :

Les crédits concernent des travaux paysagers, les besoins annuels du service espaces verts pour le matériel, le fleurissement, le mobilier urbain, le remplacement de clôture, la réhabilitation d'aires de jeux. Il est prévu des frais sondages sur la friche « Benalu », des études sur la qualité des eaux du bord des eaux.

- Opération 32 : Propreté urbaine :

Les prévisions sont fléchées sur l'acquisition d'un véhicule spécifique, de mobilier et matériel destinés à la propreté urbaine.

- Opération 34 : Cimetières :

Des crédits sont prévus pour la poursuite de la reprise administrative des concessions abandonnées et le remplacement des grilles d'accès aux cimetières.

- Opération 35 : Equipements communaux :

L'opération regroupe l'ensemble des besoins en équipements des services municipaux avec entre autres : matériels pour la police municipale, mobiliers, logiciels, matériels informatiques et de communication, véhicules électriques ou hybrides, outillage et matériels techniques, autolaveuse, chalets de Noël, tables, chariots, barrières, tonnelles, fontaines à eau...

- Opération 39 : Redynamisation du centre-ville :

Des crédits sont positionnés pour la réserve foncière annuelle au titre de l'acquisition de locaux commerciaux et leur réhabilitation, le plan façades pour les particuliers et le fonds de concours vitrines.

- Opération 41 : Beaumont :

Sont envisagés la continuité des travaux de remplacement de la toiture de l'école Léon Blum, de mise aux normes des sanitaires de la salle Debeyre, la création d'un éco-pâturage, d'aménagements pour le relai nature et la création d'un poste électrique.

- Opération 42 : ERBM :

Il s'agit de dépenses réalisées en direct dans le cadre de l'ERBM : travaux d'enfouissement pour Darcy, travaux rue la Fontaine et d'études complémentaires.

- Hors opérations :

Les mouvements 2026 qui ne sont pas intégrés dans une « opération » du fait de leur nature comptable seront utilisés pour abonder l'avance de trésorerie à destination de la SPL de l'Artois, la constatation de travaux réalisés en maîtrise d'ouvrage unique pour le compte de la FDE 62 ainsi que pour réserver une provision utile à la gestion des périls.

V. LA DETTE

La volonté de la municipalité demeure de financer ses projets par l'optimisation de ses fonds propres et l'obtention de subventions et de recourir le moins possible au financement par emprunt.

1- Financement consolidé par la ville en 2025

Comme en 2022, 2023, 2024, en 2025 la Ville n'a pas eu recours à l'emprunt, le financement des investissements s'est réalisé en grande partie par les subventions et l'autofinancement.

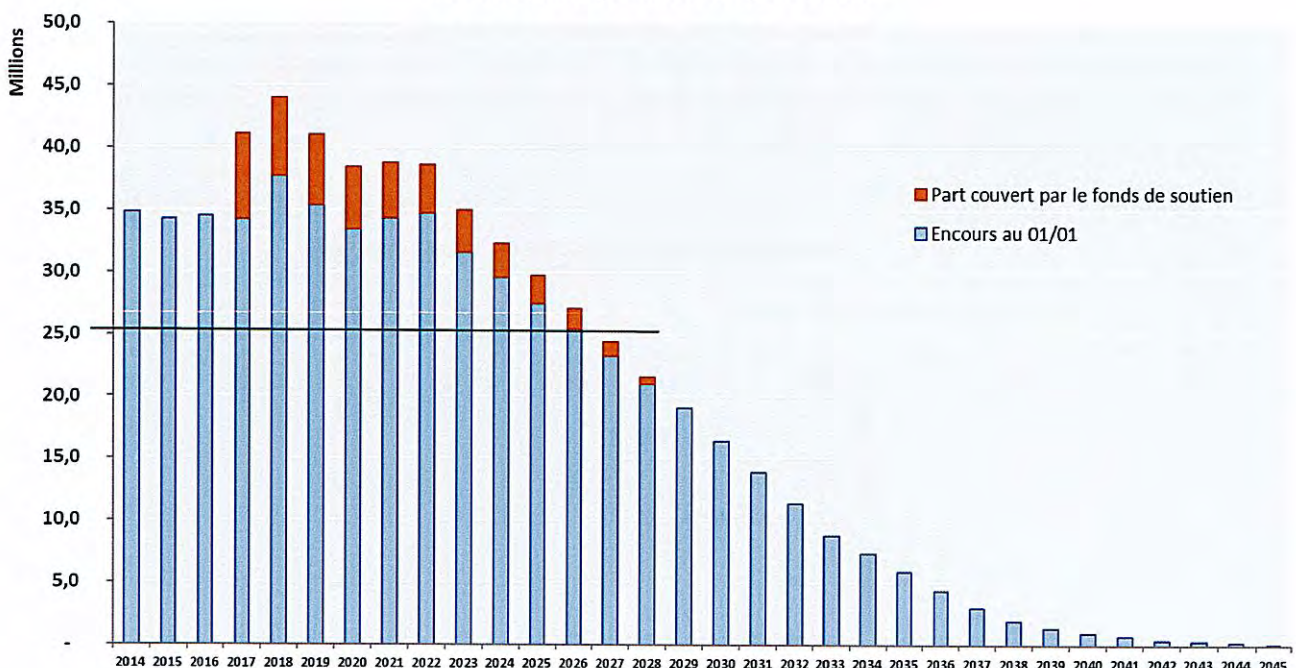
2- Evolution de l'encours de la dette

Le volume de l'encours de dette de la Ville qui s'élevait à 29,73 M€ au 31 décembre 2024 est de 27,1 M€ au 31 décembre 2025, hors retraitement du fonds de soutien, 25,42 M€ avec retraitement. L'encours de dette est en baisse de 2,63 M€ soit - 8,9 % par rapport au 31 décembre 2024.

3- Profil d'extinction et de remboursement de la dette

L'encours retraité du fonds de soutien est de 25,42 M€ ce niveau est devenu bien inférieur à celui de l'encours de l'année 2014 (-8,8M€ soit -25,7%).

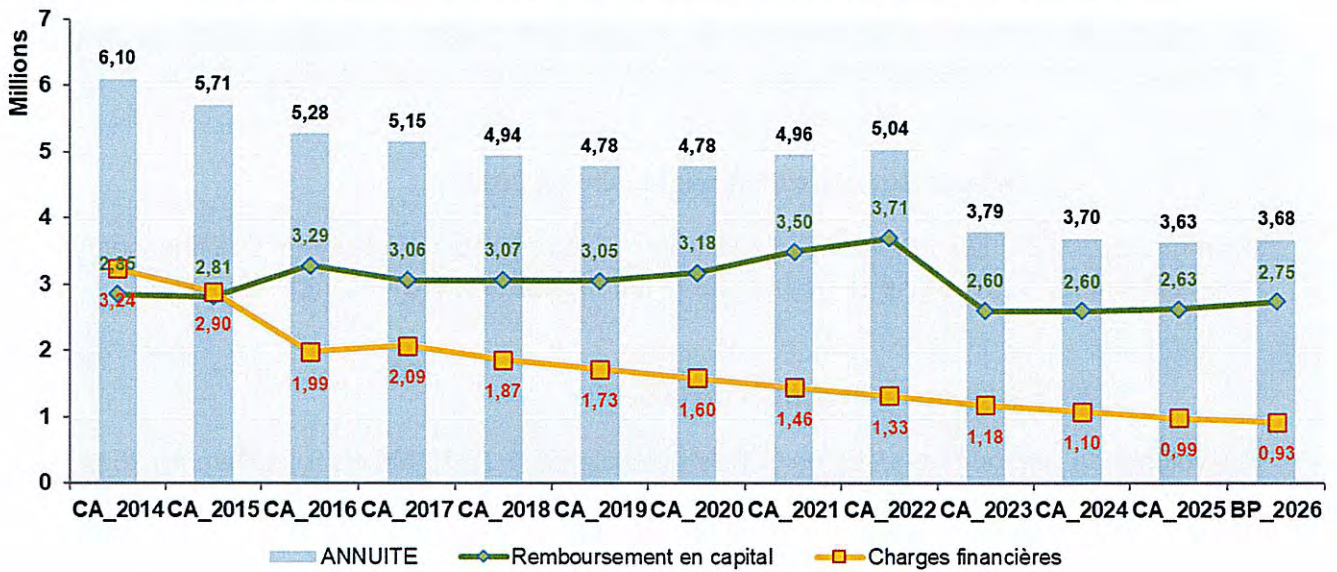
Encours au 01/01 de chaque année



Entre 2014 et 2024, la structure de la dette a bien évolué avec une forte baisse de la part consacrée au règlement des intérêts et une prédominance du remboursement du capital emprunté. Proportionnellement, c'est toujours le cas en 2024.

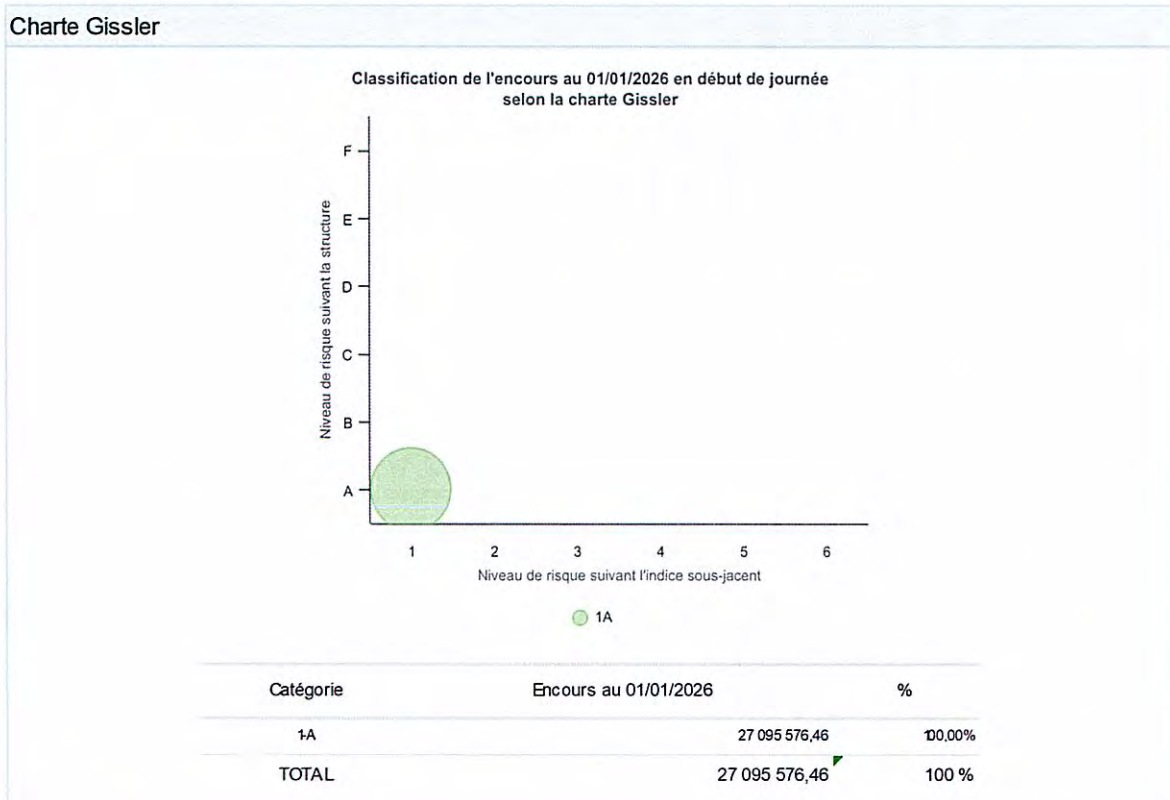
En 2014, le remboursement de la dette en capital représentait 46,79% de l'annuité contre 72,61% aujourd'hui. Les frais financiers seront en baisse de 6% à 0,99 M€ (soit 0,93 M€ ICNE compris) contre 0,99 M€ en 2025.

Evolution de la charge d'intérêt et du remboursement en capital de la dette



Au 1^{er} janvier 2026, la dette se compose de dix-huit prêts pour un capital restant dû de 27,1 M€, 25,42 M€ si l'on tient compte du fonds de soutien. **Le taux d'intérêts moyen de l'exercice sera de 3,56%.**

On rappellera que la dette de la ville est classée 1A selon la charte de bonne conduite « Gissler ». Le dernier emprunt à taux variable s'est terminé en 2024, la dette n'est composée que de taux fixes qui ne présentent pas de risques pour la commune.



4- Perspective d'emprunt pour 2026

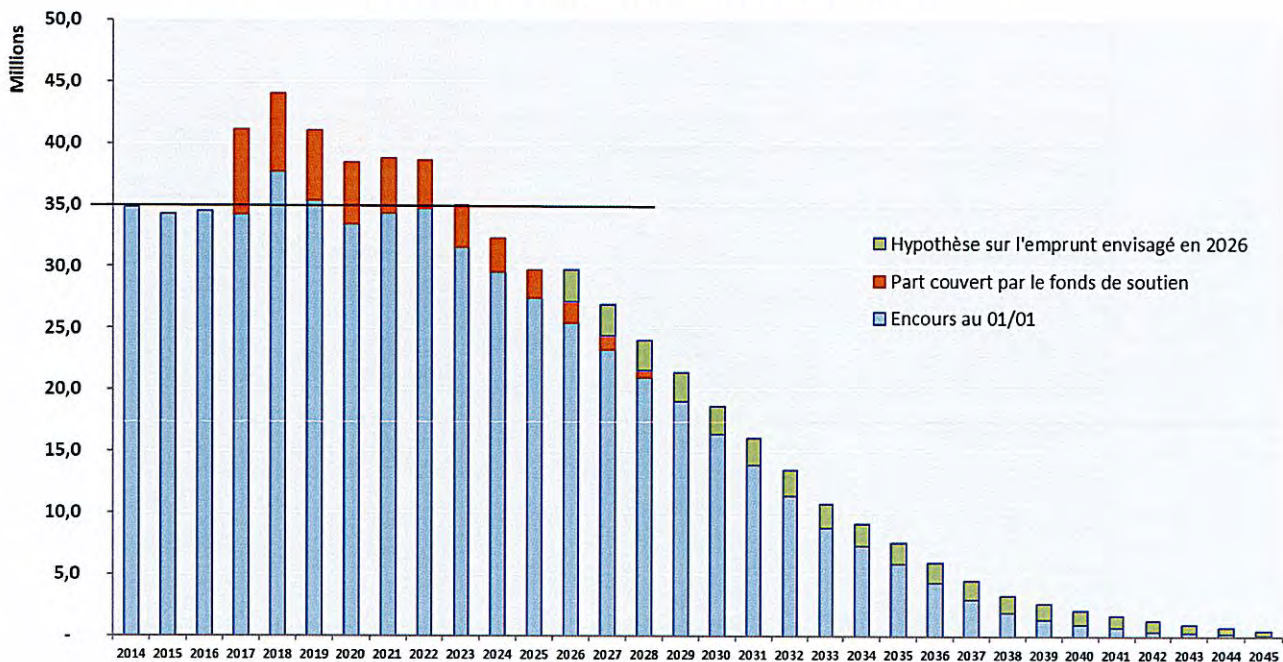
La politique d'endettement de la commune sera prudente et raisonnée, dans le respect des capacités de désendettement et de remboursement. L'objectif est de maintenir une dette maîtrisée sur un ratio d'endettement compatible avec les normes prudentielles tout en assurant le financement des investissements nécessaires au développement de la commune. Ainsi, le recours à l'emprunt sera limité et conditionné par la nature des investissements et les possibilités de financement alternatives.

L'équilibrage de la section d'investissement pourrait donc être effectué en tenant compte d'un emprunt maximum à hauteur de 2,5 M€ plaçant son besoin sous la barre du remboursement de la dette en capital.

Ainsi, le capital restant dû au 1^{er} janvier 2027 resterait inférieur à 26,89 M€, et de 25,77 M€ compte tenu du fonds de soutien.

L'endettement de la Ville sera donc maîtrisé. Sur une hypothèse d'un financement 2026 d'un montant maximal de 2,5 M€, sur une durée de 20 ans au taux fixe de **4,0 %** l'extinction présenterait le profil suivant :

Encours au 1er janvier de chaque année



ANNEXE : DETAIL DES CONSOMMATIONS ET BUDGET P

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026



ID : 062-216204271-20260401-DCM_2026_039-DE

OPERATION	CA_2025		BP_2026	
	DEPENSES EFFECTUEES		RAR	
10_EGLISES	193 474,07		340 883,00	
			CREDIT NOUVEAU	413 000,00
			BUDGET TOTAL	753 883,00
15_GARE/PERCHE			88 200,00	
			CREDIT NOUVEAU	
			BUDGET TOTAL	88 200,00
16_ESPACE DE L'ABBAYE	20 394,45		30 531,46	
			CREDIT NOUVEAU	
			BUDGET TOTAL	30 531,46
17_VIDÉOPROTECTION	25 399,83		139 404,33	
			CREDIT NOUVEAU	100 000,00
			BUDGET TOTAL	239 404,33
19_RESERVE FONCIERE	621 082,96		192 733,73	
			CREDIT NOUVEAU	3 092 913,70
			BUDGET TOTAL	3 285 647,43
20_ECLAIRAGE PUBLIC	44 449,26		44 804,14	
			CREDIT NOUVEAU	
			BUDGET TOTAL	44 804,14
21_SPORT	1 027 294,91		4 639 307,94	
			CREDIT NOUVEAU	6 248 383,00
			BUDGET TOTAL	10 887 690,94
22_VOIRIE	7 460 127,90		2 377 998,70	
			CREDIT NOUVEAU	4 744 303,19
			BUDGET TOTAL	7 122 301,89
23_EQUIPEMENTS DE VOIRIE			170 095,00	
			CREDIT NOUVEAU	
			BUDGET TOTAL	170 095,00
24_CULTURE	382 402,31		275 169,44	
			CREDIT NOUVEAU	3 756 712,87
			BUDGET TOTAL	4 031 882,31
29_BATIMENTS SCOLAIRES / ECOLES	894 829,57		441 337,87	
			CREDIT NOUVEAU	611 560,08
			BUDGET TOTAL	1 052 897,95
30_BATIMENTS COMMUNAUX	367 437,77		690 774,22	
			CREDIT NOUVEAU	818 478,99
			BUDGET TOTAL	1 509 253,21
31_VILLE JARDIN	367 627,36		547 285,88	
			CREDIT NOUVEAU	469 000,00
			BUDGET TOTAL	1 016 285,88
32_PROPRIETE URBAINE	16 840,87		2 551,56	
			CREDIT NOUVEAU	171 000,00
			BUDGET TOTAL	173 551,56
34_CIMETIERES	41 547,84		27 275,40	
			CREDIT NOUVEAU	96 500,00
			BUDGET TOTAL	123 775,40
35_EQUIPEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX	527 867,27		199 894,57	
			CREDIT NOUVEAU	444 124,10
			BUDGET TOTAL	644 018,67
39_REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE	465 939,32		245 428,11	
			CREDIT NOUVEAU	172 000,00
			BUDGET TOTAL	417 428,11
41_BEAUMONT	590 859,66		522 705,81	
			CREDIT NOUVEAU	470 820,00
			BUDGET TOTAL	993 525,81
42_ERBM			88 200,00	
			CREDIT NOUVEAU	623 735,60
			BUDGET TOTAL	711 935,60
Opérations pour compte de tiers, avance de trésorerie	1 592 857,38			
			CREDIT NOUVEAU	4 529 564,64
			BUDGET TOTAL	4 529 564,64
TOTAL	DEPENSES EFFECTUEES	14 640 432,73	RAR	11 064 581,16
			CREDIT NOUVEAU	26 762 096,17
			BUDGET TOTAL	37 826 677,33



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



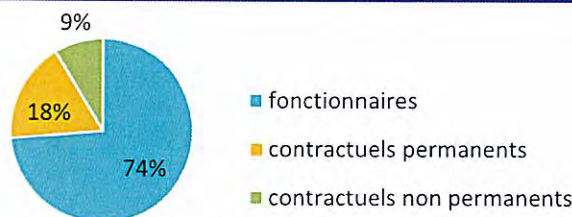
COMMUNE DE HENIN BEAUMONT

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Effectifs

➔ 521 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 384 fonctionnaires
- > 92 contractuels permanents
- > 45 contractuels non permanents



➔ 17 % des contractuels permanents en CDI

➔ 2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

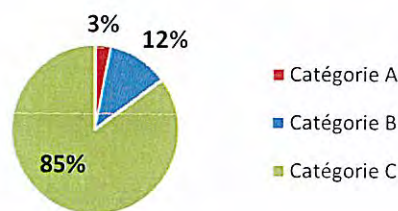
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

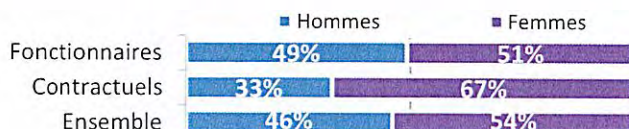
➔ Répartition des agents par catégorie

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	23%	10%	21%
Technique	52%	34%	48%
Culturelle	3%	14%	5%
Sportive	2%	3%	2%
Médico-sociale	2%	9%	3%
Police	8%		6%
Incendie			
Animation	10%	30%	14%
Total	100%	100%	100%



➔ Répartition par genre et par statut

➔ Les principaux cadres d'emplois



Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	37%
Adjoints administratifs	17%
Adjoints d'animation	13%
Agents de maîtrise	9%
Agents de police municipale	6%

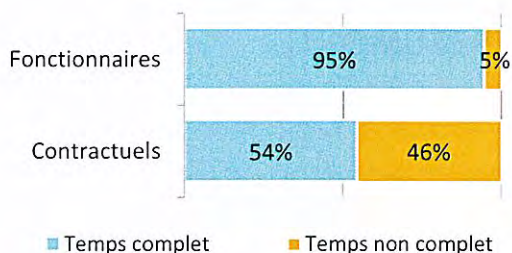
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

Ville d'Hénin-Beaumont
 Direction des Affaires Juridiques
 Vu pour être annexé
 à la délibération n° 2026.039
 LE MAIRE, STEEVE BRIOIS

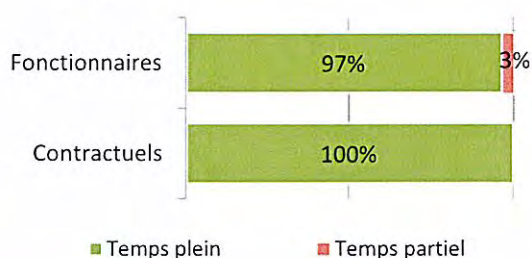


— Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 4 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	21 fonctionnaires TNC	42 contractuels TNC
Animation	5%	75%
Culturelle	17%	54%
Sportive	0%	67%
Technique	9%	32%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

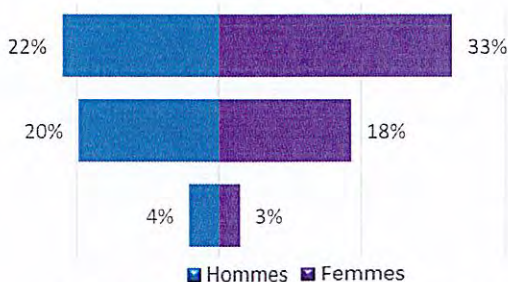
1% des hommes à temps partiel
5% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	50,82	de 50 ans et +
Contractuels permanents	41,41	
Ensemble des permanents	49,00	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanents		
Contractuels non permanents	39,39	de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

— Équivalent temps plein rémunéré

➔ 436,52 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 365,90 fonctionnaires
- > 64,08 contractuels permanents
- > 6,54 contractuels non permanents

794 466 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	15,12 ETPR
Catégorie B	45,16 ETPR
Catégorie C	369,70 ETPR

— Positions particulières

- > 6 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 7 agents détachés dans une autre structure
- > 17 agents en disponibilité
- > 23 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

➔ En 2024, 32 arrivées d'agents permanents et 50 départs

4 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
494 agents	476 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↘	-5,0%
Contractuels	↗	2,2%
Ensemble	↘	-3,6%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats dont remplaçants	32%
Départ à la retraite	24%
Mutation	20%
Rupture conventionnelle	8%
Démission	6%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	53%
Voie de mutation	22%
Remplacements (contractuels)	22%
Recrutement direct	3%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

➔ 1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

➔ 165 avancements d'échelon et 23 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

➔ 3 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1er groupe	2	1
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

➔ Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

100%

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 58,95 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	36 589 457 €	Charges de personnel*	21 568 364 €	➔	Soit 58,95 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	--------------	------------------------------	--------------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	14 337 175 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	341 462 €
Primes et indemnités versées :	2 891 494 €		
IFSE :	1 655 355 €		
CIA :	0 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	384 121 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	117 176 €		
SFT (titulaire uniquement) :	89 602 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	67 032 €	s	43 744 €		31 850 €	30 132 €
Technique	78 939 €	66 441 €	41 740 €	s	31 531 €	26 906 €
Culturelle	50 665 €		33 912 €	41 063 €	s	
Sportive			40 607 €	s		
Médico-sociale			s		31 192 €	24 219 €
Police			s		37 177 €	
Incendie						
Animation			45 478 €	s	29 087 €	25 279 €
Toutes filières	66 950 €	61 680 €	41 296 €	41 980 €	31 794 €	26 569 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,17 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	20,76%
Contractuels sur emplois permanents	16,40%
Ensemble	20,17%

➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

➔ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

➔ 16108 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

➔ 60 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024

➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	12 969 €			24 952 €			22 991 €			s		
Catégorie B	5 241 €			7 830 €			s			4 709 €		
Catégorie C	2 817 €			4 189 €			457 €			2 897 €		

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 12 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

➔ En moyenne, 61,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 7,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	6,38%	1,96%	5,53%	0,13%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	16,74%	1,96%	13,88%	0,13%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	17,02%	2,36%	14,18%	0,14%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 31,4 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 51 accidents du travail déclarés au total en 2024

- > 9,8 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 68 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

➔ ASSISTANTS DE PRÉVENTION

2 assistants de prévention désignés dans la collectivité

➔ FORMATION

64 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 15 370 €

Coût par jour de formation : 240 €

➔ DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 26 064 €

➔ DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2015

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

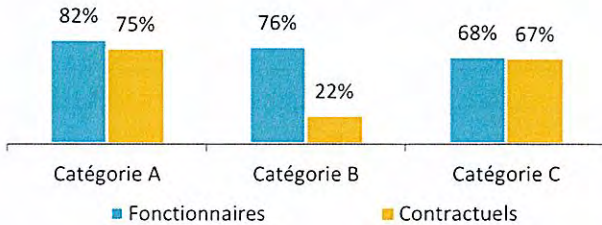
54 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 87 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 93 % sont en catégorie C*
- ⇒ 29 772 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Formation

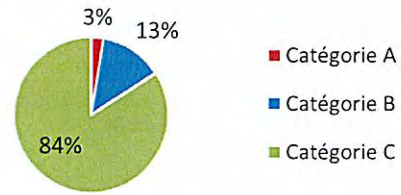
➔ En 2024, 67,4% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



➔ 971 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 186 060 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	65 %
Coût de la formation des apprentis	5 %
Frais de déplacement	3 %
Autres organismes	26 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	41%
Autres organismes	46%
Interne à la collectivité	13%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	693 €	1 538 €
Montant moyen par bénéficiaire	11 €	11 €

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

➔ Jours de grève

20 jours de grève recensés en 2024

➔ Comité Social Territorial

4 réunions en 2024 dans la collectivité
1 réunion de la F3SCT

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026



ID : 062-216204271-20260401-DCM_2026_039-DE